

Charte d'accessibilité

Libourne, le 12 Mars 2012

Considérant

Qu'il est nécessaire que chacun ait toute sa place dans la cité,

Qu'en matière d'accessibilité, la population concernée dépasse largement les seules personnes en situation de handicap,

Que l'accessibilité conditionne l'insertion éducative, professionnelle, culturelle et sociale,

Que la vie dans la cité passe par la communication et le respect de tous,

Que l'accessibilité est l'affaire de tous,

La ville de Libourne s'engage à :

Prendre en compte tous les handicaps,

Favoriser l'accès à la vie ordinaire sur la base du respect de chaque citoyen,

Mettre en place une politique d'accessibilité des espaces publics,

Garantir la continuité de la chaîne du déplacement,

Sensibiliser la population et les acteurs locaux aux différents handicaps pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne,

Mettre en place une information de qualité sur l'état de l'accessibilité à disposition du public et plus particulièrement des personnes en situation de handicap,

Faciliter la concertation entre tous les acteurs concernés par le handicap,

Intégrer l'accessibilité dans la politique budgétaire,

